

Apave Sudeurope SAS
AGENCE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
ZAC De La Valampe

13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Tél. : 04 42 10 90 10 - Fax : 04 42 79 86 08

ANTEA
Parc Napollon – Bât C
400 Avenue du Passe-temps
13676 AUBAGNE Cedex

A l'attention de Mr CONSORTI

RAPPORT D'ESSAI

NIVEAU ACOUSTIQUE INITIAL

CODE PRESTATION : E5300

Adresse d'expédition

1 ex

ANTEA
Parc Napollon – Bât C
400 Avenue du Passe-temps
13676 AUBAGNE Cedex
A l'attention de Mr CONSORTI

Lieu d'intervention

Futur Carrière de Pompéani
Quartier Belle Valle
20128 ALBITRECCIA

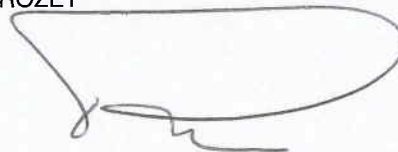
Intervenant – Responsable de mesures :
Florian DAVID

Rédacteur :
Florian DAVID

Signature : 

Pièces jointes : /

Vérificateur :
Eric ROZET



SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
1.1	Objectif.....	3
1.2	Exploitation du rapport.....	3
1.3	Matériel de mesure utilisé.....	3
2	PROTOCOLE D'INTERVENTION	4
2.1	Description du site	4
2.2	Mesures réalisées.....	4
2.3	Conditions météorologiques	4
3	RESULTATS DES MESURAGES	5
3.1	Représentations graphiques.....	5
3.2	Niveaux sonores mesurés	5
4	RESULTATS DE CALCULS	6
4.1	Niveaux de bruit ambiant admissibles aux points de mesure.....	6

ANNEXE 1 – FICHES DE MESURES

ANNEXE 2 – EMBLACEMENT DES POINTS DE MESURE

ANNEXE 3 – MATERIEL DE MESURE

ANNEXE 4 – REGLEMENTATION ET DEFINITION SELON NF S 31-010



Rédacteur :
 Pierre DAVID
 Vérificateur :
 Eric ROSET
 Responsable de mesure :
 [Signature]
 [Signature]

1 GENERALITES

1.1 Objectif

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter d'une carrière sur la commune d'Albitreccia (2A), l'objectif de la prestation d'Apave Sudeurope est d'établir un état acoustique initial du site et de calculer les niveaux acoustiques admissibles en limite de propriété et garantissant le respect de la réglementation dans les Zones à Emergence Réglementée les plus proches.

1.2 Exploitation du rapport

Réglementation

Le texte de référence est :

L'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Norme de mesure

Les mesurages sont réalisés conformément à la méthode de mesure annexée à l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (méthode d'expertise), ainsi qu'aux recommandations de la norme NF S 31-010, sans déroger à aucune de ses dispositions.

1.3 Matériel de mesure utilisé

La liste des équipements de mesure et des logiciels de traitement utilisés, est donnée en annexe.

Le matériel de mesure est homologué, vérifié par le Laboratoire National d'Essai et étalonné avant les mesures.

Le matériel fait également l'objet d'une procédure d'auto vérification, tous les 6 mois, conformément à la norme NF S 31-010.

Un calibrage a été réalisé en début et en fin de mesure. Aucun écart supérieur à 0.5 dB n'a été constaté.

2 PROTOCOLE D'INTERVENTION

2.1 Description du site

La carrière sera implantée à 6 km à l'ouest d'Albitreccia(20128), en bordure de la D302, et du ruisseau d'Agosta.

Le futur site englobe la totalité de la parcelle cadastrale 716.

Les habitations présentes dans l'environnement du site sont les suivantes :

- Au Sud : Hameau Belle Valle, composé de quelques habitations, dont l'habitation la plus proche est située à 200 m de la future limite du site et à 50 m de dénivelé inférieur.

Les terrains libres aux alentours sont actuellement escarpés, et non accessibles.

Les sources de bruit de l'environnement sont :

- Trafic routier sur la D302 et la D255
- Carrière SECA en exploitation (le jour uniquement)
- Aéroport d'Ajaccio à 8 km
- Faune (insectes, oiseaux, âne, chien)
- Activité des riverains

A noter : compte tenu du calme de la zone, les véhicules isolés s'entendent sur une large partie de leur parcours, notamment la nuit.

2.2 Mesures réalisées

Les mesures de bruit ont été réalisées le Mercredi 23 Novembre 2011 entre 13h30 et 15h00, puis entre 23h00 et minuit.

Compte tenu des conditions escarpées, et des récentes intempéries survenues sur le site, seuls deux points de mesure ont été retenus et accessibles.

2 points de mesure ont été retenus :

- Point 1 : en future limite de propriété Nord, au niveau du virage en tête d'épingle de la D302
- Point 2 : Au niveau de la ZER « Bella Valle », devant le logement de Mr Antona, à 230 m de la future limite de propriété du site

NB : Compte tenu des conditions d'accueil des riverains, les mesures n'ont pu être faites plus près de la limite de propriété. De plus, les durées de mesure ont été limitées à 30 minutes.

2.3 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques présentées sont issues de la station météo d'Ajaccio.

- Ciel partiellement couvert (2/8),
- Températures agréables (19°C le jour, 11 °C la nuit),
- Vent faible à nul en journée, modérée dans la soirée
- Aucunes précipitations, surfaces humides (Fortes pluies les jours précédant).

L'influence des conditions météorologiques est la suivante :

- Jour : U3T2 => -,
- Nuit : U3T4 => +

3 RESULTATS DES MESURAGES

3.1 Représentations graphiques

Les résultats des mesurages sont indiqués pour chaque point sur les planches jointes en annexe 1. Ces planches font apparaître les informations suivantes :

- L_{Aeq} : niveau de prestation acoustique continu équivalent dB(A) moyenné sur une durée d'intégration donnée,
- L_{10} , L_{50} , L_{90} : niveaux acoustiques fractiles exprimés en dB(A),
- Graphique représentant l'évolution temporelle des niveaux sonore.

3.2 Niveaux sonores mesurés

Les niveaux acoustiques sont exprimés en dB(A), les valeurs sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la norme NF S 31-010.

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats retenus :

	Période jour (14h–15h)		Période nuit (23h-00h)	
	L_{Aeq}	L_{50}	L_{Aeq}	L_{50}
Point 1 (LP Nord)	44,0	26,5	33,0	19,0
Point 2 (ZER sud)	53,0	31,5	33,0	18,5

Dans la suite, les niveaux retenus sont ceux présentés en gras.

Les niveaux L_{Aeq} sont normalement retenus, sauf lorsque la différence entre le L_{Aeq} et le L_{50} atteint ou dépasse 5 dB(A).

4 RESULTATS DE CALCULS

4.1 Niveaux de bruit ambiant admissibles aux points de mesure

Le niveau de bruit ambiant admissible est la somme du niveau de bruit résiduel et de l'émergence réglementaire.

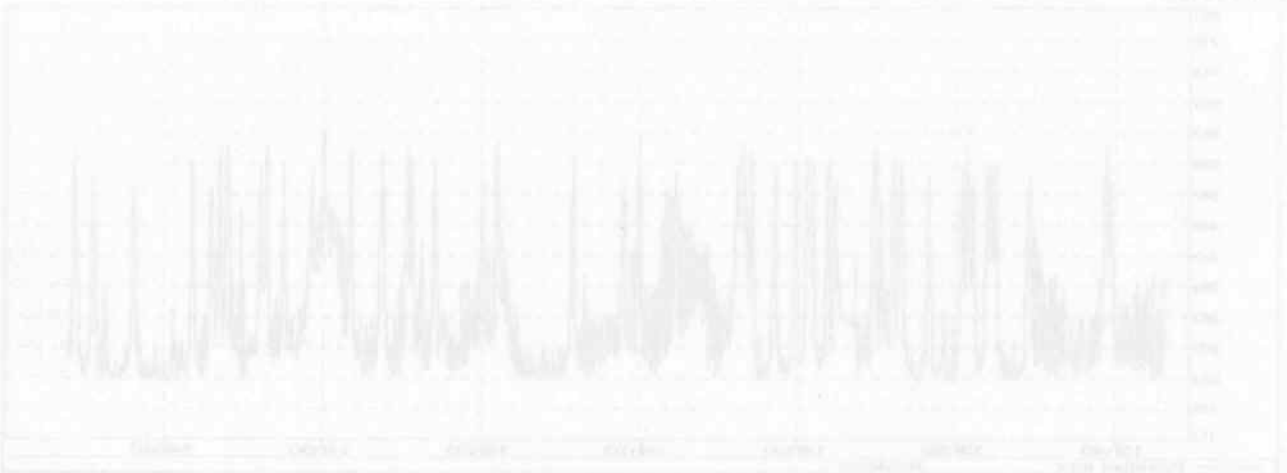
Les niveaux acoustiques sont exprimés en dB(A), les valeurs sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la norme NF S 31-010.

L'émergence est exigée réglementairement uniquement aux ZER.

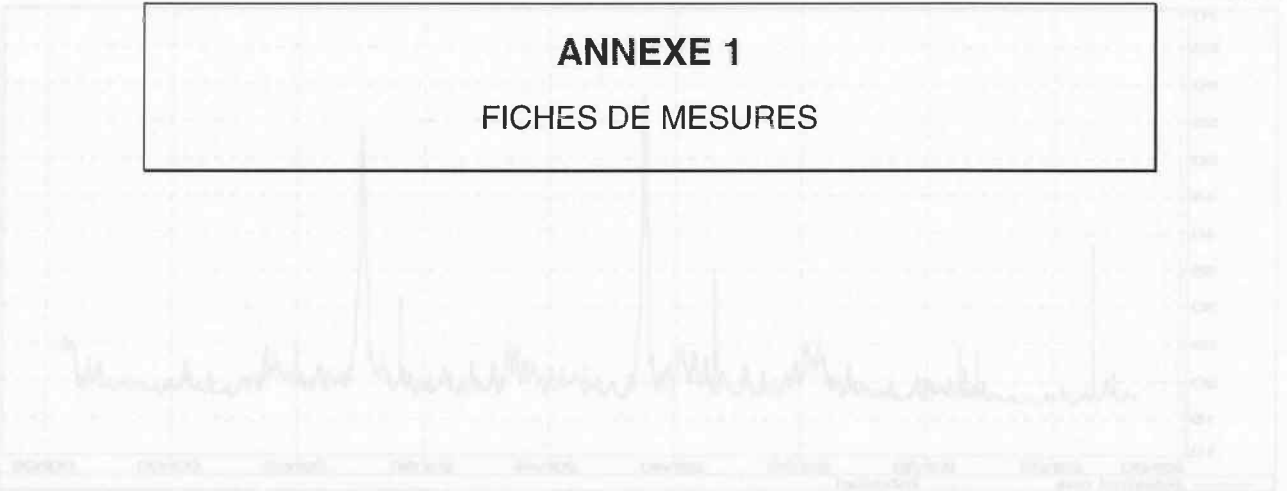
Par conséquent, seul le point 2 nécessite le respect de l'émergence

	Période jour			Période nuit		
	Résiduel retenu	Emergence réglementaire	Ambiant admissible	Résiduel retenu	Emergence réglementaire	Ambiant admissible
Point 2	31,5 (L50)	5	36,5 dB(A)*	18,5 (L50)	/*	34,5 dB(A)*

*Selon l'arrêté du 23 Janvier 1997, l'émergence n'est pas définie pour des niveaux ambiants inférieurs à 35 dB (A). Par conséquent, les niveaux ambiants admissibles sont définis arbitrairement, afin de limiter les nuisances sonores aux habitations, tout en respectant les critères de conformité de l'arrêté.



ANNEXE 1
FICHES DE MESURES



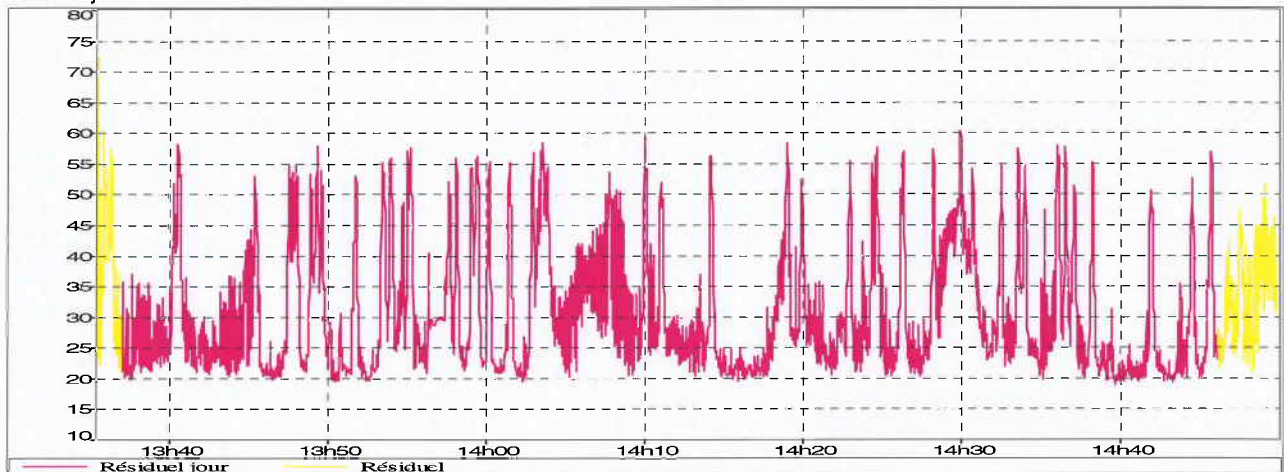
MÉTADONNÉES					UNITE
Nom de l'échantillon					dB(A)
Date					mm/aa/yy
Lieu					m
Type de mesure					dB(A)
Méthode de mesure					dB(A)
Fréq. (Hz)	125	250	500	1000	2000
Amplitude (dB)	65	68	70	72	75
Moyenne					70
Ecart-type					3



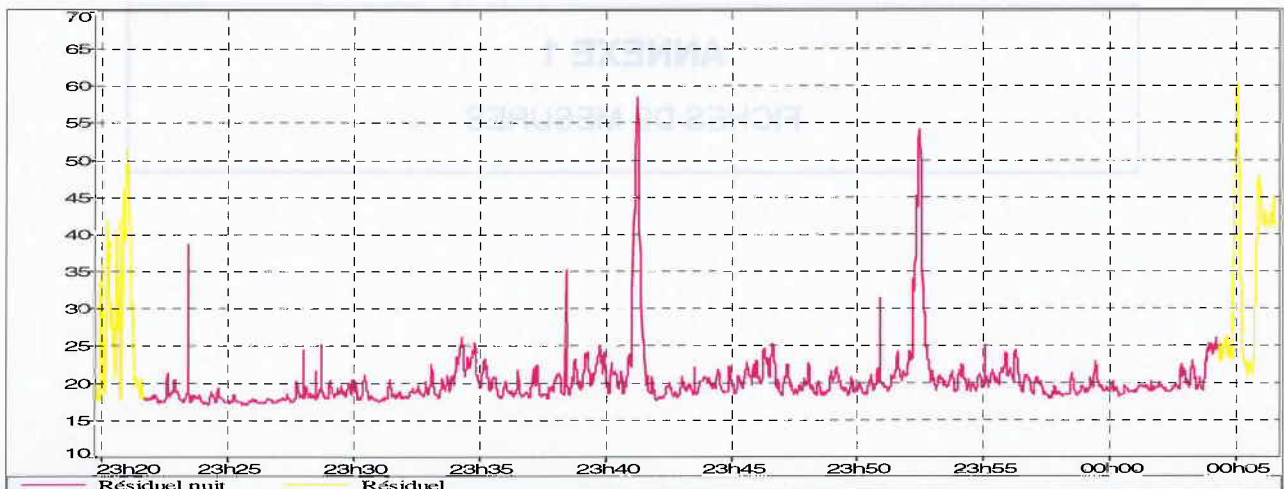
Point 1 (LP NORD)

Évolution temporelle du niveau sonore en dB(A)

Période jour



Période nuit



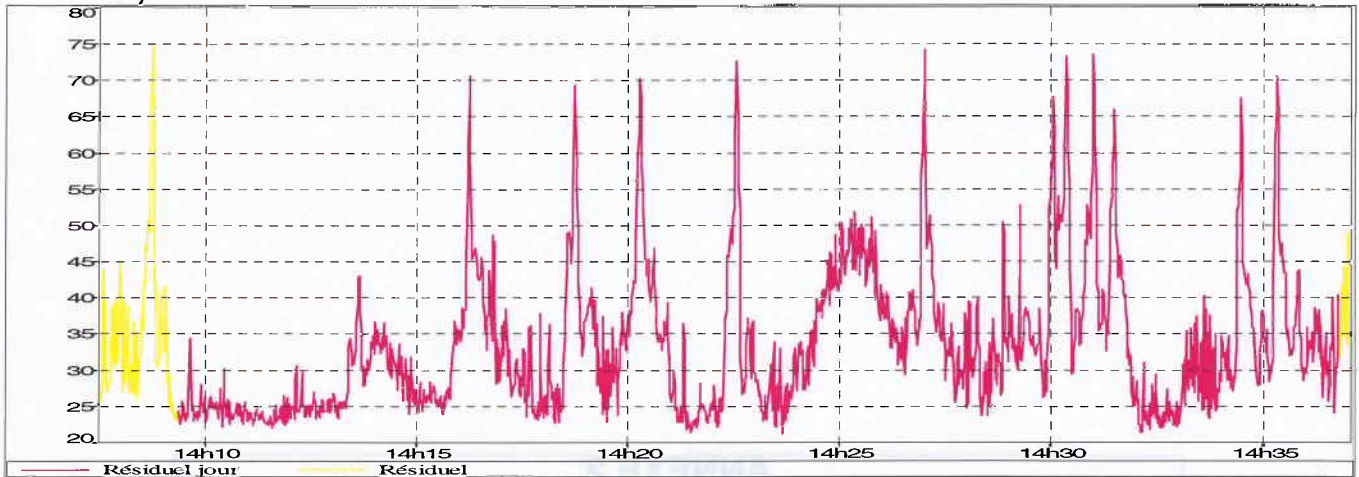
Fichier	LP jour001.CMG				
Lieu	#1855				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	23/11/11 13:35:26				
Fin	23/11/11 14:49:52				
	Leq	L90	L50	L10	Durée
Source	particulier	dB	dB	dB	cumulée
Résiduel jour	43.9	20.9	26.6	47.7	01:09:10

Fichier	LP nuit001.CMG				
Lieu	#1855				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	23/11/11 23:19:46				
Fin	24/11/11 00:06:39				
	Leq	L90	L50	L10	Durée
Source	particulier	dB	dB	dB	cumulée
Résiduel nuit	32.9	17.7	19.1	22.2	00:42:35

Point 2 (ZER SUD)

Évolution temporelle du niveau sonore en dB(A)

Période jour

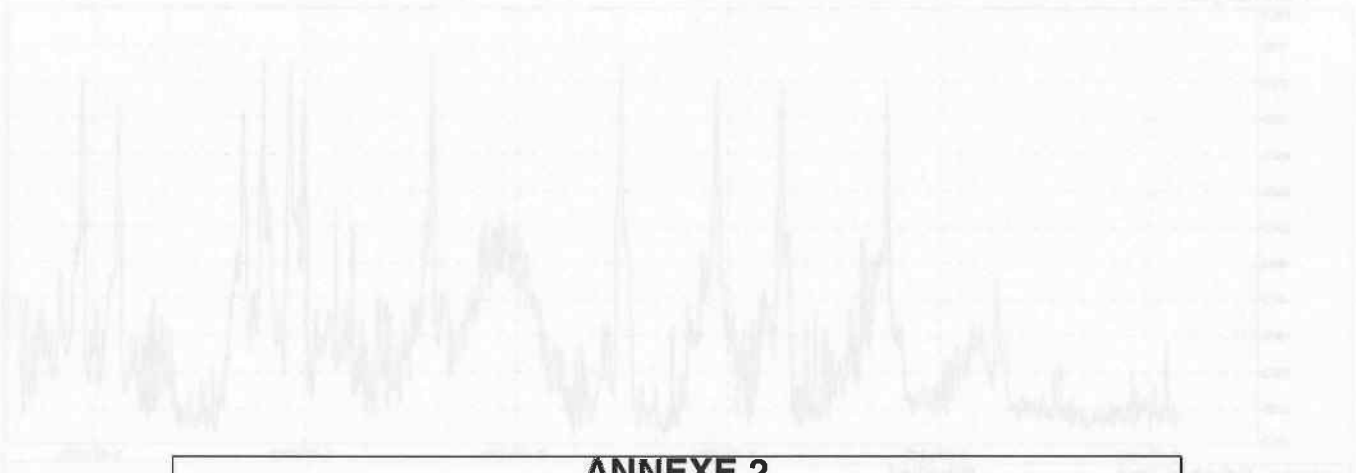


Période nuit



Fichier	ZER jour001.CMG				
Lieu	#5254				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	23/11/11 14 07 30				
Fin	23/11/11 14 37 01				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h.min.s
Résiduel jour	52,8	23,6	31,5	46,6	00 27 25

Fichier	ZER nuit001.CMG				
Lieu	#5254				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	23/11/11 23 20 54				
Fin	23/11/11 23 57 00				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h.min.s
Résiduel nuit	32,9	17,7	18,6	24,6	00 33 20



ANNEXE 2
Emplacement des points de mesure



Point	Coord. X	Coord. Y	Coord. Z	Altitude	Distance	Angle	Orientation
1	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
2	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
3	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
4	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
5	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
6	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
7	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
8	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
9	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
10	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0

